



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle Savoirs et Animation des Territoires
Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche
Dossier suivi par Jean-Michel Garric
05 63 95 62 76
abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

N° 2019 - 554

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant le document d'intention de don par M. Laurent CHOHARE, en date du 1er juin 2019,

ARRÊTE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par M. Laurent CHOHARE, 3 rue Auguste Quercy, 82000 Montauban, constitué d'une soupière en faïence de l'Est, une paire de salières en porcelaine et métal argenté marquée HB pour Hippolyte Boulenger, une tasse d'enfants à deux anses avec sa soucoupe, en porcelaine Haviland, pour affectation au musée des Arts de la Table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à Montauban, le 6 JUIN 2019

Le Président

Christian ASTRUC